

Les organes de régulation : Normes de sécurité, de confidentialité et de confiance

Chawki GADDES



الهيئة الوطنية لحماية المعطيات الشخصية
INSTANCE NATIONALE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
NATIONAL AUTHORITY FOR PROTECTION OF PERSONAL DATA



Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



- **Notion axiale de la protection des données personnelles : La confiance**
- **Autorités de contrôle : Contrôle et régulation : Instituer un espace de confiance**

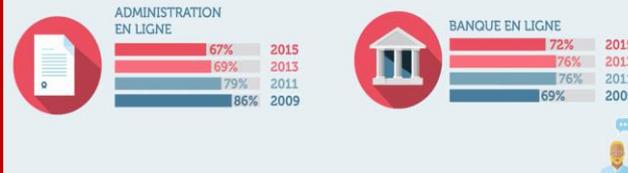
Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



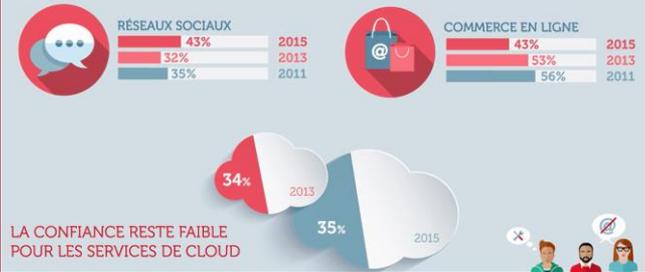
- **Les usagers ont de moins en moins confiance dans les opérateurs et les moyens utilisés**
- **Baromètre 2015 en France et sondage 2016 en Tunisie**

40% DES INTERNAUTES ONT GLOBALEMENT CONFIANCE DANS L'USAGE D'INTERNET

LA CONFIANCE SE DÉGRADE DANS LES USAGES ÉTABLIS



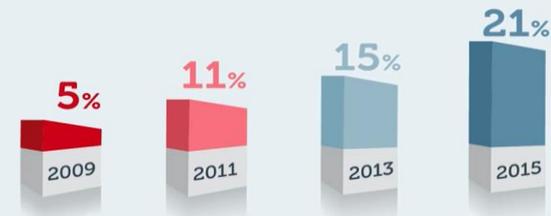
SEULS LES RÉSEAUX SOCIAUX PROGRESSED ET REJOignent LE NIVEAU DE CONFIANCE DE LE-COMMERCE



Des chiffres
signifiants
sur le niveau
de confiance
des français
dans le
numérique



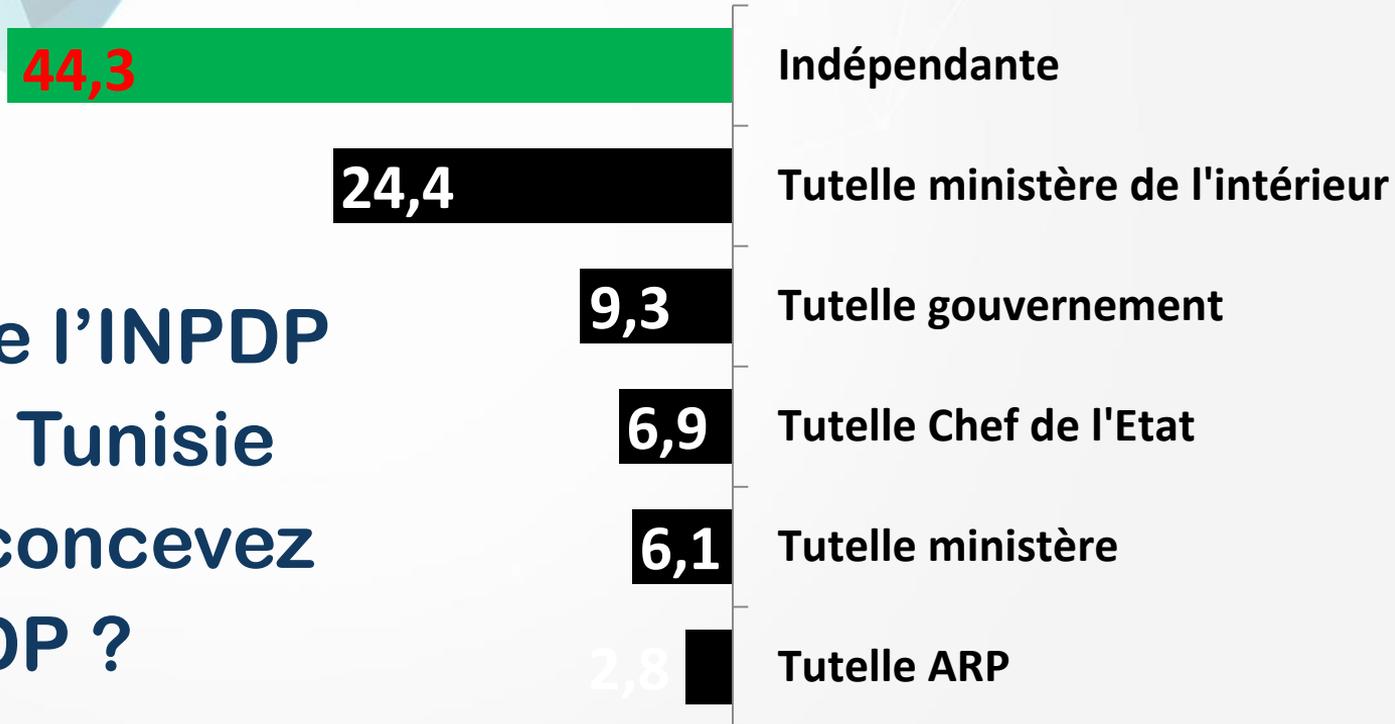
21% DES INTERNAUTES SONT RÉTICENTS À LA COMMUNICATION D'ATTRIBUTS D'IDENTITÉ EN LIGNE, CONTRE 5% EN 2009



Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



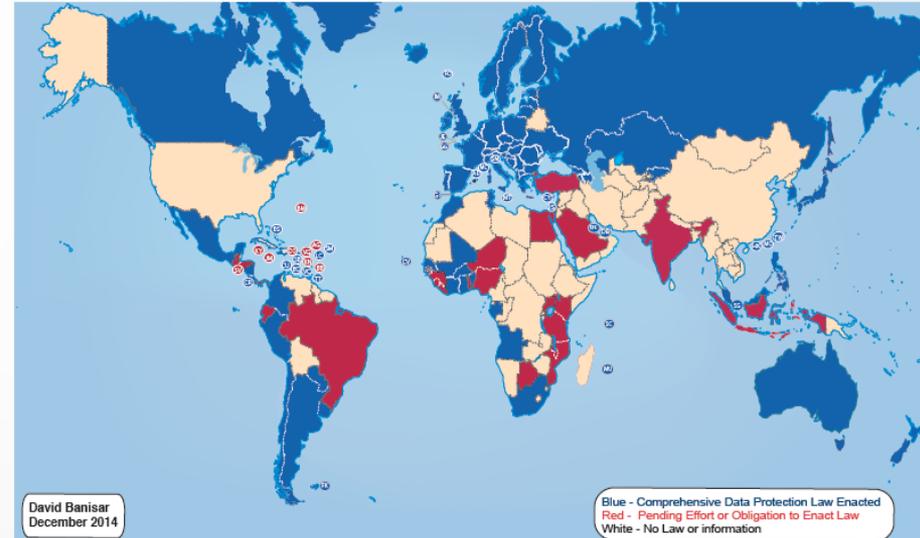
Sondage de l'INPDP en 2016 en Tunisie Comment concevez vous l'INPDP ?



Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



Instances de protection de la vie privée : Instituer un espace de confiance



Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



Les instances de régulation et de contrôle : Quels moyens pour instaurer la confiance ?

- **Indépendance** des instances
- Edicter des **normes**
- Instituer une **labélisation**

Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



L'indépendance des instances développe la confiance des usagers :

- Le statut de ces membres
- L'autonomie de ces décisions
- Des ressources propres
- Un pouvoir réglementaire autonome
- Un pouvoir de sanction

Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



- Les instances de PDP appliquent les normes internationales et nationales
- Les instances édictent des **normes infra-législatives** de nature pratique et opérationnelle

Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



La labellisation des IPDP, développe la confiance

La labélisation de
la CNIL instaure
auprès du public
plus de confiance
dans les TIC

LABEL
CNIL



22% DES INTERNAUTES
LE JUGENT RASSURANT
POUR LE COMMERCE EN LIGNE



19%
POUR LA BANQUE
EN LIGNE



20%
POUR LE CLOUD



31%
POUR L'ADMINISTRATION
EN LIGNE

Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



- La société internationale est consciente du danger de perte de confiance des individus et de la menace de l'intrusion dans leur vie privée par les Etats et les opérateurs économiques
- Création de la fonction de rapporteur spécial des Nations Unies pour la protection de la privacy
- Juillet 2015 : Nomination à ce poste du premier rapporteur : Professeur Joe Cannatacci



Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



Et la Tunisie ?

- **Pays précurseur dans la région**
 - Premier pays constitutionnalisant la protection des données dans la révision de 2002
 - Elargissement de la protection à la protection de la vie privée dans la constitution de 2014
 - Loi organique de 105 articles datant de 2004
 - INPDP opérationnelle depuis 2008

Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



Et la Tunisie ? Constitution de 2014 :

- Article 24 : L'État protège la vie privée, l'inviolabilité du domicile et le secret des correspondances, des communications et des données personnelles.
- Article 32 : L'État garantit le droit à l'information et le droit d'accès à l'information.
L'État œuvre en vue de garantir le droit d'accès aux réseaux de communication.

Tunisie, Hammamet
24 octobre 2016



Mise en place du cadre juridique pour la confiance

- Entamé la procédure d'adhésion à la convention 108 du Conseil de l'Europe en juillet 2015
- Premier Etat de la région édictant une loi sur l'accès à l'information en 2011 puis 2016 (entrée en vigueur mars 2017)
- Le ministère des TIC finalise deux textes :
 - Loi sur la cybercriminalité
 - Code du numérique

Merci pour votre attention

www.inpdp.tn

inpdp@inpdp.tn

